

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE L'HYDRAULIQUE**

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

**Direction des Semences
agricoles et Plants**

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté - Patrie



STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR SEMENCES RIZICOLES



Version après validation

Avril 2016

Table des matières

ACRONYMES ET ABREVIATIONS	4
GLOSSAIRE	7
1. REVUE DU SECTEUR RIZICOLE NATIONAL	8
2. REVUE DU SOUS SECTEUR SEMENCES RIZ	9
2.1. Législation, Politiques, Institutions et Aspects de Planification	9
2.1.1. Législation et politiques	9
2.1.2. Cadre institutionnel	10
2.1.2.1. Institutions intervenant dans la filière	10
2.1.2.2. Partenaires techniques et financiers	11
2.1.3. Aspect planification	11
2.2. Production de semences	11
2.2.1. Production de semences pré-base et de base	12
2.2.2. Production de semences certifiées	12
2.3. Contrôle de qualité	13
2.3.1. Rôles et responsabilités des services de contrôle et de certification	13
2.3.2. Procédures et méthodes d'inspection des parcelles semencières	13
2.3.3. Procédures et méthodes d'analyses des semences au laboratoire	14
2.4. La recherche variétale	15
2.5. Ressources humaines impliquées dans l'assurance qualité des semences	15
2.6. Programme de formation	16
2.7. Approvisionnement	16
2.7.1. Mécanisme d'approvisionnement	16
2.7.2. Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement	16
3. ANALYSE FFOM (SWOT) ET ENJEUX DU SOUS-SECTEUR SEMENCES RIZ	17
3.1. Analyses SWOT de la filière semence riz	17
3.2. Les enjeux du sous-secteur semence riz	18
4. CADRAGE, VISION ET OBJECTIFS DE LA SNSR	19
4.1. Cadre de la Stratégie de développement du sous-secteur Semences Riz	19
4.2. Vision du secteur Semences de Riz	19
4.3. Objectif global	19
4.4. Objectifs spécifiques	19

5.	STRATEGIES ET PRIORITÉS	19
5.1.	Principes directeurs et approches stratégiques	19
5.1.1.	Principes directeurs	19
5.1.2.	Approches stratégiques	20
5.2.	Objectifs de productions de semences de riz	20
5.3.	Axes stratégiques et interventions prioritaires	20
5.3.1.	Axes Stratégiques :.....	20
5.3.2.	Interventions prioritaires.....	21
5.3.2.1.	Axe stratégique 1 : Gouvernance du sous-secteur semence riz.....	21
5.3.2.2.	Axe stratégique 2 : Production et offre de semences de qualité	21
6.	Structure de mise en œuvre	24
6.1.	Le pilotage.....	24
6.2.	La législation	24
6.3.	Recherche	24
6.4.	Contrôle de qualité	24
6.5.	Activités de production, distribution, encadrement/vulgarisation	25
6.6.	Coordination et Suivi-évaluation	25
6.7.	Mobilisation des ressources	25

RESUME EXECUTIF

Le secteur des semences joue un rôle important dans le développement de l'agriculture surtout en ce qui concerne la production végétale. En effet, les semences de qualité contribuent à près de 40% dans la consolidation des rendements et partant à l'augmentation conséquente de la production. C'est donc fort de ce potentiel que regorgent les semences de variétés améliorées que des actions ont été entreprises depuis quelques années en vue de booster la production de riz au niveau national. Ainsi de 25149 tonnes en 1991, la production de riz est passée à près de 152597 tonnes en 2013. Cependant, force est de constater que l'accroissement de la production de riz ne couvre pas l'énorme déficit en ce qui concerne la satisfaction de ses besoins en riz usiné dont la valeur des importations de riz est estimée à 8,57 milliards de FCFA (113 585 tonnes) en 2012. Face à cet état de fait, il s'avère important de faire des propositions pour l'épanouissement du sous-secteur semences riz vue qu'il est reconnue comme une des contraintes relevées par la SNDR pour le développement de la filière riz. C'est dans cette optique que cette stratégie nationale de semences riz est élaborée et dont l'objectif est d'assurer la disponibilité et l'accessibilité des semences de qualité pour accroître la productivité rizicole.

Des résultats de la stratégie, il ressort qu'en matière de la législation et des politiques que le sous-secteur est régi par le Règlement Semencier Régional Harmonisé CEDEAO-UEMOA-CILSS qui s'articule autour de trois axes principaux. Pour mettre la mise en œuvre ces règlements, 4 décrets ont été adoptés. Les institutions clés intervenant dans la filière sont l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA), la Direction des semences agricoles et plants (DSP) et Centrale d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles (CAGIA).

Pour ce qui est de la production de semences, il faut souligner que des atouts existent notamment, les conditions agro-écologiques favorables à la production semencière, la volonté des pouvoirs publics dans la dynamisation de la filière, le début d'organisation des agriculteurs multiplicateurs (A-M) en réseau national des producteurs de semences, l'existence d'un service officiel de contrôle de qualité et de certification des semences, etc. Il existe néanmoins des questions d'ordre techniques et planifications en matière de production et de contrôle de qualité des semences qui affectent la filière semencière riz, la prolifération informelle des semences, les difficultés de maintien de variétés (Pré-bases/bases), le retard et insuffisance des semences de base, les infrastructures et équipements de production, stockage et de conditionnement insuffisants et inadaptés, l'indisponibilité des intrants agricoles, l'insuffisance du suivi de l'itinéraire technique de la production sur le terrain par manque de Ressources humaines (nombre et qualification), le non maîtrise de l'eau, le sous équipement du laboratoire d'analyse, les difficultés d'organisation de la production (planification de la production), la sécurisation du financement de la production de semences de base.

Une analyse SWOT a permis de relever les forces, les faiblesses, les menaces et opportunités de la sous filière semence riz.

Des défis et solutions, notamment sur les aspects de la législation des politiques, de production et de contrôle de qualité et en matière d'approvisionnement ont été proposés pour atteindre les objectifs de la stratégie.

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

CAGIA	:	Centrale d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIMMYT	:	Centre international d'amélioration du maïs et du blé
CNSP	:	Conseil national des semences et plants
CPC	:	Centrale des Producteurs de Céréales
CTHEV	:	Comité technique d'homologation des espèces et variétés
DPV	:	Direction de la Protection des Végétaux
DRAEH	:	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique
DSID	:	Direction des Statistiques, de l'Information et de la Documentation
DSP	:	Direction des semences agricoles et plants
ESOP	:	Entreprises de Services et Organisations de Producteurs
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAS	:	Fonds d'Appui au Secteur Semencier
FED	:	Fonds européen de développement
FSS	:	Ferme Semencière de Sotouboua
ICAT	:	Institut de Conseil et d'Appui Technique
IITA	:	International Institute of Tropical Agriculture
IRAT	:	Institut de Recherche d'Agriculture Tropicale
ITRA	:	Institut Togolais de Recherche Agronomique
JORT	:	Journal officiel de la république togolaise
MAEH (ex MAEP)	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique
MAEP	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
NERICA	:	New Rice for Africa
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PADAT	:	Projet d'Appui du Développement Agricole au Togo
PDC	:	Projet de développement communautaire
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNIASA	:	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire

PPAAO	:	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
ProDRA	:	Projet de Développement Rural et agricole
RNA	:	Recensement National Agricole
RNPSC-T	:	Réseau National des Producteurs de Semences de Céréales du Togo
SNDR	:	Stratégie Nationale Développement Riz
SNSR	:	Stratégie Nationale Semence Riz
SRPA	:	Stratégie de Relance de la Production Agricole
UE	:	Union Européenne
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

GLOSSAIRE

CATALOGUE OUEST AFRICAIN DES ESPECES ET VARIETES (COAfEV) : Catalogue des Espèces et Variétés Végétales commun aux Etats membres ;

CATEGORIE DE SEMENCES : Classe de semences de même nature pouvant comporter une ou plusieurs générations ;

CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE : Document conforme aux modèles préconisés par la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) ;

CERTIFICATION : Aboutissement d'un processus de contrôle de qualité des semences au champ et au laboratoire, permettant de s'assurer que les semences sont conformes aux normes minimales de pureté variétale fondées sur la filiation généalogique et sur un système de sélection conservatrice de leurs caractéristiques variétales, selon les dispositions des règlements techniques en vigueur ;

CHAMP SEMENCIER : Portion de terrain consacrée à la production ou à la multiplication des semences d'une variété donnée ;

CONTRAT DE MULTIPLICATION : Convention écrite qui lie des agriculteurs multiplicateurs à des producteurs de semences agréés par les services compétents ;

CONTROLE DE QUALITE : Ensemble d'activités menées par les services compétents visant à vérifier que la pureté variétale ou génétique des semences, leur état physiologique ou sanitaire ainsi que les normes technologiques sont conformes aux règlements techniques en vigueur dans les Etats membres ;

CONTROLEUR SEMENCIER : Technicien chargé d'inspecter les cultures sur pied afin de s'assurer que l'implantation et la conduite des parcelles de multiplication de semences s'effectuent conformément aux règlements techniques en vigueur dans les Etats membres ;

DECLARATION DE CULTURE : Document ou formulaire à remplir par les personnes physiques ou morales inscrites sur la liste des producteurs semenciers ;

DISTRIBUTEUR DE SEMENCE : Toute personne physique ou morale, autre que le producteur de semences, qui commercialise des semences, en qualité de grossiste, demi-grossiste ou détaillant ;

DROIT D'OBTENTEUR : Titre délivré pour protéger une variété découverte par un obtenteur.

1. REVUE DU SECTEUR RIZICOLE NATIONAL

Le riz est la deuxième céréale alimentaire produite dans le monde mais seulement 6 à 10% sont mis sur le marché international. Au Togo, la consommation de riz est classée 3ème après le maïs et le sorgho. Elle commence à rentrer dans les habitudes alimentaires eu égard à la l'augmentation croissante des quantités consommées ces dernières années. En effet, la consommation moyenne apparente du riz au Togo au cours des dix dernières années est estimée à 23,3 kg / hbt/an. Elle avoisine 27 Kg / hbt/ an au cours des trois dernières années. Le Togo reste toutefois l'un des pays à faible consommation du riz, pays dans lesquels la consommation per capita est inférieur à 30 kg/ hab et par an (Secrétariat du Club de Sahel de l'Afrique de l'ouest / OCDE, 2011). Avec une production nationale estimée à 152 597 tonnes de paddy en 2013 (DSID, 2013), le Togo accuse d'énormes déficits en ce qui concerne la satisfaction de ses besoins en riz usiné. Cet état de chose conduit le pays à expatrier d'énormes quantités de devises pour l'importation de riz. En effet, la valeur des importations de riz est passée de 2,379 milliards de FCA (58 702 tonnes) en 2004 à 8,57 milliards de FCFA (113 585 tonnes) en 2012.

Le pays dispose pourtant d'atouts incontestables pour une production rentable et durable du riz. Le riz est cultivé sur toute l'étendue du territoire et s'adapte bien dans les différentes zones agro écologiques grâce à la diversité variétale dont dispose le pays. Le Togo est en outre irriguée par d'importants réseaux fluviaux et donc dispose de vastes plaines alluviales propices à l'agriculture. En matière de production de riz, outre les plaines alluviales à potentiel rizicole dont la superficie est estimée à 86 000ha, il existe des bas-fonds dont la superficie totale est estimée à 185 000 ha (SNDR, 2010). Le secteur rizicole togolais bénéficie aujourd'hui d'appuis divers de plusieurs projets initié aussi bien par le gouvernement que par des petites initiatives privé. Il s'agit entre autre (i) Projet d'Aménagement des Zones Agricoles Planifiées (ZAAP), (ii) Projet d'Aménagement Hydro-agricole de la basse vallée du fleuve Mono (PBVM), (iii) PARTAM : Projet d'Aménagement et de Réhabilitation des Terres Agricoles de la zone de Mission Tové, PDPRK, PDRD, (iv) Projet d'Appui au secteur Agricole au Togo (PADAT) pour la période 2011 – 2016 ; (v) Programme d'Appui au Secteur Agricole (PASA)... Tous ces projets contribueront sans nul doute au relèvement de la filière dont les principales contraintes actuelles relevées par les études de la SNDR sont : les difficultés de fourniture des semences de base en quantité suffisante par les services de la recherche togolaise ; l'inefficacité des systèmes de vulgarisation ; l'inondation de certaines parcelles irriguées en cas de forte pluviométrie ; l'insuffisance de professionnels dans la filière ; l'insuffisance des motoculteurs ; le manque d'équipement moderne de séchage, de décorticage et de stockage ; le manque d'innovation sur les segments post récolte ; la faible disponibilité des engrais en quantité et à temps ; l'absence de crédit de moyen et long terme pour les investissements.

Les superficies emblavées en riz ont presque quadruplées ces dix dernières années passant de 19 200 ha en 1991 à environ 90 000 ha en 2012. Le Rendement moyen est de 2 t/ha.

Tableau 1 : Evolution des superficies, des rendements et des productions de riz

	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Sup.	19200	24155	13650	28200	1,162	32228	32717	36492	45702	47403	44713	89532
Rend.	1,436	2,148	2,006	1,366	1,169	2,553	2,834	2,689	2,654	2,323	2,510	1,704385
Prod.	25149	39328	25265	33769	50088	64449	80419	85540	121295	110109	112233	152597

Les principales variétés cultivées de riz, sont IR841, la gamme des NERICA et TGR. Ces variétés sont cultivées sur toute l'étendue du territoire soit dans des bas-fonds pour certaines, en culture pluviale ou irriguée pour d'autres. Leur cycle végétatif est d'environ quatre mois. (Voir tableau ci-dessous).

Tableau 2 : Principales variétés de riz produites et zone de culture

Nom de la variété	Zone de culture	Condition de culture	Cycle végétatif (jours)
IR 841	toutes les régions	irrigué et bas -fond	120
TGR 75	région des plateaux	bas -fond et pluvial	110

TGR 203	Région des plateaux et de la Kara	Bas-fond	120
Oryza glaberrima spp	Région des plateaux	pluvial	100-140
NERICA 1	Région des plateaux	pluvial	100
NERICA 4	Région des plateaux	pluvial	100
Dapaong	toutes les régions	bas-fond	150

Vue la contribution de la production vivrière par an au PIB: en moyenne 24,6% dont 3% pour le riz, il est clair que le développement de cette filière constitue un enjeu important pour le pays. Devant cette situation, le Ministère de l'agriculture de l'élevage et de l'hydraulique s'est engagé depuis quelques temps dans un processus d'élaboration de plan de développement de cette filière avec comme objectif principal d'atteindre au moins l'autosuffisance en riz d'ici 2030. Ce modèle devra permettre une amélioration de la synergie des différents acteurs de la filière pour la permettre d'atteindre ses objectifs.

2. REVUE DU SOUS SECTEUR SEMENCES RIZ

2.1. Législation, Politiques, Institutions et Aspects de Planification

2.1.1. Législation et politiques

La semence contribuant pour près de 40 % à l'amélioration des rendements, pour atteindre les objectifs de souveraineté alimentaire, les Etats membres de la CEDEAO, y compris le Togo, ont admis deux évidences :

- i) la nécessité pour les États de fournir, en quantité et en qualité suffisantes, des semences certifiées de variétés améliorées ;
- ii) la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire comme un impératif pour instaurer une zone de libre-échange de semences certifiées.

En effet, il a été adopté en 2008 un Règlement semencier régional harmonisé CEDEAO-UEMOA-CILSS. Ce règlement est un des instruments nécessaires pour atteindre les objectifs de développement agricole inscrits dans les politiques agricoles de l'ECOWAP, de la PAU et du PDDAA. Il s'articule, autour des trois axes majeurs, suivants :

- l'homologation et l'inscription des nouvelles variétés au Catalogue national des espèces et variétés végétales des États membres et par ricochet au Catalogue régional (somme des catalogues nationaux);
- le contrôle de qualité et la certification des semences et,
- l'importation et l'exportation des semences.

Le Togo a intégré dans son arsenal juridique ce règlement qui, outre la législation générale applicable au secteur agricole, vient régir le sous-secteur semencier. La légalisation semencière est ainsi basée sur le règlement C/REG.4/05/2008 de mai 2008 portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO, et le règlement n°03/2009/CM/UEMOA de mars 2009 portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace UEMOA. Pour mettre en œuvre ces règlements, quatre (4) décrets assortis d'arrêtés ont été pris. Il s'agit de :

- Décret n°2014-121/PR du 28 mai 2014 portant création, attribution et modalités de fonctionnement du Conseil national des semences et plants (CNSP) ;
- Décret n°2014-122/PR du 28 mai 2014 portant création, attribution, composition et modalité de fonctionnement du Fonds d'appui au secteur semencier au Togo ;
- Décret n°2014-123/PR du 28 mai 2014 instituant un catalogue officiel des espèces et variétés végétales cultivées au Togo ;
- Décret n° 2014-124/PR du 28 mai 2014 portant établissement des Règlements techniques de production, de contrôle de qualité et certification des semences et plants au Togo.

- l'arrêté N°095/15/MAEP/Cab/SG portant contrôle, délivrance, suspension et retrait de la carte professionnelle d'acteurs de la filière semencière au Togo ;
- l'arrêté N°096/15/MAEP/Cab/SG portant création du comité technique d'homologation des espèces et des variétés au sein du conseil national des semences et plants ;
- l'arrêté interministériel N°089/16/MAEH/MEFPD portant fixation des montants et des modalités de recouvrement des redevances de certification ;
- l'arrêté interministériel N° 088/16/MAEH/MEFPD portant fixation d'une taxe pour l'homologation et l'inscription d'une variété au catalogue officiel des espèces et variétés végétales au Togo.

Un projet de politique nationale semencière et un premier programme quinquennal de développement du secteur semencier ont été également élaborés et validés en 2011 avec l'appui de la FAO.

Bien que ces textes et politiques ne soient pas spécifiques aux semences de riz, celle-ci sont largement pris en compte comme priorité dans les orientations politiques du pays.

Le sous-secteur a bénéficié depuis 2010 de différents appuis visant à sa restructuration et sa dynamisation. Il s'agit entre autres :

- des projets d'appui à la relance du secteur semencier et de renforcement des bases de la sécurité alimentaire des ménages vulnérables, mis en œuvre en 2011 et 2012, et financés par la FAO et de l'UE ;
- de la convention d'appui pour la production, la certification et l'approvisionnement en semences céréalières en République togolaise financée par l'UEMOA en 2013 ;
- de l'appui apporté en 2013, 2014 et 2015 au secteur semencier par le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-Togo).

Il est, cependant, à noter que les documents de politique et programme national semencier bien que validés ne sont pas encore formellement adoptés. De même, les acteurs ne sont pas suffisamment informés des dispositions du règlement semencier et de ses textes d'application.

2.1.2. Cadre institutionnel

2.1.2.1. Institutions intervenant dans la filière

Les institutions clés intervenant dans la filière sont l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA), la Direction des semences agricoles et plants (DSP), l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) et la Centrale d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles (CAGIA).

La production et le maintien variétale des semences pré-bases et de base est assurée exclusivement par l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA), qui introduit les semences souches à partir de Africa Rice et IRRI (International Rice Research Institute aux Philippines).

Le service officiel de contrôle de qualité et de certification des semences est représenté par la Direction des semences agricoles et plants. C'est une direction centrale du ministère chargé de l'agriculture. Elle a pour mission, de :

- aider le conseil national des semences et plants à déterminer les besoins nationaux en semences ;
- programmer et planifier toutes les activités de production de semences ;
- organiser la production des semences avec les acteurs de la filière (recherche, vulgarisation et producteurs-multiplicateurs) ;
- coordonner les interventions des différents organismes ou services concernés par la production et l'utilisation des semences (recherche, vulgarisation, multiplicateurs et distributeurs) ;

- effectuer les tests d'homologation des espèces et variétés ;
- suivre et assurer le contrôle des activités de production semencière par les différents acteurs ;
- assurer le suivi et la mise en application de la réglementation semencière ;
- recevoir les demandes d'agrément au contrôle et délivrer les attestations de certification ;
- assurer le secrétariat technique du conseil national des semences et plants et veiller à la mise en application de ses décisions ;
- développer le partenariat avec les structures similaires de la sous-région.

Pour assurer le contrôle de qualité et la certification des semences sur toute la chaîne de production (pré-base, base et certifiées), la DSP dispose d'un réseau de 12 inspecteurs semenciers et d'un laboratoire pour les analyses de semences. Les inspecteurs semenciers sont répartis dans toutes les régions du Togo et sont en charge du contrôle du respect des normes de production, de traitement, de conditionnement et de stockage des semences.

..

L'ICAT est en charge de la vulgarisation de nouvelles variétés et ses agents assurent l'encadrement technique des agriculteurs-multiplicateurs.

La CAGIA quant à elle assure la distribution des semences certifiées et autres intrants (engrais, pesticides) aux producteurs de riz dans le cadre de la subvention de l'Etat.

2.1.2.2. Partenaires techniques et financiers

Les partenaires techniques et financiers du sous-secteur semences riz sont principalement la FAO, l'UEMOA, la BAD, la BADEA, la CARD, le FIDA, AFRICARICE, IRRI, la GIZ, l'Union Européenne, ... les opérateurs privés de fourniture de service ainsi que les institutions de microfinances (IMF's)

Le matériel agricole est en général fourni par les opérateurs privés qui interviennent dans l'importation et la distribution des intrants. Ils livrent sur commande, le matériel suivant les besoins formulés par les agriculteurs.

Plusieurs institutions interviennent dans le financement des activités agricoles. Il s'agit essentiellement des institutions de microfinance qui financent l'acquisition des intrants et aussi la main d'œuvre. C'est pour la plupart du temps des crédits à court terme (quelques mois à 2 ans) qui ne permettent pas aux acteurs agricoles de réaliser des investissements structurants. De plus, les taux d'intérêts pratiqués sont très élevés et ne permettent pas une bonne rentabilité économique des exploitations.

2.1.3. Aspect planification

L'ITRA produit sur ses sites, les semences de pré base et base de différentes variétés issues de Africa Rice , centre d'excellence du riz en Afrique de l'Ouest. Les producteurs- multiplicateurs pour démarrer leurs activités, s'approvisionnent en semences de base dans les centres de recherche de l'ITRA. En 2013, 2014 et 2015, l'ITRA a bénéficié d'un appui du PPAAO pour la production des semences de base des variétés sollicitées comme IR841, Nerica L14.

Il est à noter qu'aucune programmation des besoins en semences, avant le démarrage des campagnes agricoles, n'est faite. En ce qui concerne les variétés, c'est le chercheur qui, selon les tendances, choisit et propose celles prometteuses. Pour une meilleure gestion des besoins en semences, la Direction des Semences agricoles et Plants qui est en charge de la planification de toutes les activités de production de semences devrait communiquer les estimations en quantité et les variétés retenues avant le démarrage de la campagne.

2.2. Production de semences

La réalisation des opérations agricoles est essentiellement basée sur la main d'œuvre temporaire et familiale. Seuls certains travaux (labour, semis et récolte) sont réalisés avec des moyens motorisés. La grande majorité des multiplicateurs ont recouru aux services de prestataires privés pour la réalisation de ces travaux. La main d'œuvre et les prestations sont rémunérées à la tâche.

2.2.1. Production de semences pré-base et de base

La production des semences de pré-bases et de base est assurée exclusivement par l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA), considéré comme mainteneur de variétés. A partir des semences souches, il procède à leur multiplication avant de passer à l'installation des parcelles de sélection sur base de mesures des paramètres agronomiques, puis organoleptiques. Elle est principalement réalisée sur la station d'Ativémè (Région Maritime), la Ferme Semencière de Sotouboua (Région Centrale), la station d'Abouda (Région de la Kara) et à Tantigou (Région des Savanes).

Les productions ont évolué en dent de scie de 2010 à 2015.

Année	Variétés	Quantité produite (kg)	TOTAL	Observations
2010-11	Pré base: IR841, NERICA19, TGR 1, WAS161-B-9-2	1062	1062	
	Base : IR 841, NERICA L14, TGR 203, NERICA 1, NERICA 3, NERICA 8	3894	3894	
2011-12	Pré base : IR841, TGR 203,	81	81	
	Base : IR841, TGR 405, TGR203, NERICA L14,	3307,4	3307,4	
2012-13	Pré base : IR841, TGR 203, NERICA 1, NERICA 8, NERICA1	394	394	
	Base : IR841, TGR405, TGR203, NERICA L14, NERICA L19, NERICA 1, NERICA 8, NERICA11	1786	1786	
2013-14	Pré base : Base :	Nd	Nd	
2014-15	Pré base : IR 841, NERICA L 14, Orylux 1,	81	81	
	Base : IR841, TGR405, TGR203, NERICA L14, NERICA L19, NERICA 1, NERICA 8, NERICA11	1350	1350	

2.2.2. Production de semences certifiées

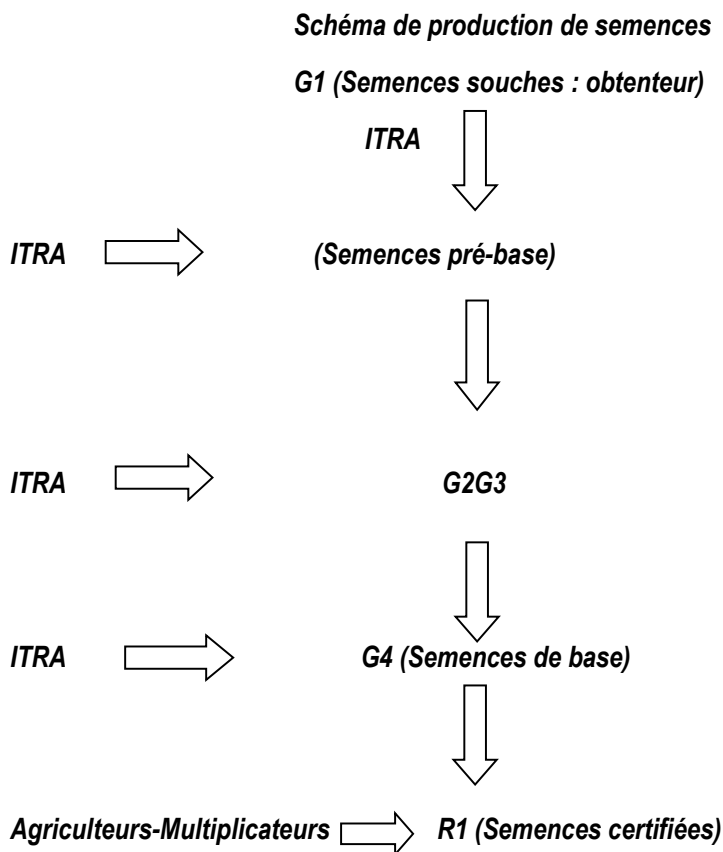
La production de semences certifiées, est réalisée sur toute l'étendue du territoire Togolais par des Agriculteurs-multiplicateurs (A-M).

Ils peuvent être constitués en 2 catégories suivantes :

i) Les petits A-M, ils représentent plus de 85% des A-M ; ils emblavent moins de 2 ha et pratiquent le système de production semi-intensif. La production se fait en régime pluvial et des engrais chimiques notamment le NPK 15-15-15 et l'urée 46%N sont utilisés : NPK 15-15-15 respectivement aux doses de : 200 kg/ha et 100 kg /ha. Les opérations culturales et les traitements post-récolte sont essentiellement manuels. Le conditionnement est sommaire et réalisé par les A-M eux-mêmes. La faiblesse de la taille des exploitations de ces derniers limite les possibilités d'investissement pouvant leur permettre d'améliorer leurs performances et leurs productivités.

ii) Les moyens et gros A-M représentent environ 15% des A-M de semences. Ils cultivent entre 2ha et 10 ha pour les premiers et plus de 10 ha pour les seconds. Ils se distinguent des petits A-M par la mécanisation du labour. Tout comme les petits A-M, ils produisent en système semi-intensif : régime pluvial et utilisant des engrais chimiques (NPK 15 15 15 à 200kg/ha et urée 46%N à 100kg/ha), des herbicides (4l/ha) et des insecticides (pour la conservation). Le conditionnement est également sommaire et réalisé par les A-M eux-mêmes.

Les rendements moyens obtenus sont de 1,7 tonnes et varient de 1,5 tonnes en culture pluviale à 4 tonnes en cultures de bas-fond et irriguée. Cette production est soumise à des contrôles systématiques au champ à travers l'inspection aux champs et un contrôle au laboratoire où les semences produites sont analysées avant leur mise en marché. La variété la plus produite pour le Riz est la IR841 (90 %) (Rapport d'activité DSP, 2015).



2.3. Contrôle de qualité

2.3.1. Rôles et responsabilités des services de contrôle et de certification

La direction des semences agricoles et plants (DSP) assure le contrôle de qualité et la certification des semences. Elle réalise les travaux d'inspection et de certification des semences sur toute la chaîne de production (pré-base, base et certifiées) ; de la vérification de l'origine des semences au contrôle à posteriori en passant par des inspections sur pied des champs semenciers et les analyses au laboratoire. Pour ce faire, elle dispose (i) d'un réseau de 12 inspecteurs semenciers répartis dans les Régions (4 dans les Plateaux et 2 dans les autres régions) en charge du contrôle du respect des normes de production, de traitement, de conditionnement et de stockage des semences et (ii) d'un laboratoire pour les analyses de semences où les analyses proposées portent sur la pureté spécifique, le taux d'humidité, le pouvoir germinatif et le poids de 1000 graines.

2.3.2. Procédures et méthodes d'inspection des parcelles semencières

Les parcelles semencières sont soumises à quatre (4) inspections liées aux stades phénologiques suivants :

- avant le semis pour s'assurer du choix correct de la parcelle de production ;
- Avant la floraison ;

- pendant la floraison et
- avant la récolte.

Au cours de ces inspections, les parcelles semencières retenues comme telles font l'objet d'observations, les hors-types, les plantes malades, etc.

	Fréquence et chronométrage des inspections	Eléments pour l'inspection	Méthodes d'inspection	Norme standard de qualité pour l'inspection
Semences pré-base et de base	4 (suivant les phases phénologiques)	Superficie minimale et Distance d'isolement	Par GPS	5m
		Vérification du précédent cultural	Fiche de parcelle, Observation visuelle avant mise en culture	
		Etat sanitaire de la parcelle	Comptage sur des séries (5 séries pour 2 ha et 1 série par tranche supplémentaire de 2ha)	Plants malades <1%
		Hors-type		<1%
Semences certifiées	4 (suivant les phases phénologiques)	Superficie minimale et Distance d'isolement	Par GPS	3 mètres
		Vérification du précédent cultural	Fiche de parcelle, Observation visuelle avant mise en culture	
		Etat sanitaire de la parcelle	Comptage sur des séries (5 séries pour 2 ha et 1 série par tranche supplémentaire de 2ha)	Plants malades <2%
		Hors-type		<2%

2.3.3. Procédures et méthodes d'analyses des semences au laboratoire

A la suite du contrôle au champ, des échantillons sont prélevés des récoltes issues des parcelles acceptées pour subir des analyses au laboratoire. Les analyses portent sur la pureté spécifique, le pouvoir germinatif, le taux d'humidité et le poids de 1000 graines. Ces analyses sont réalisées suivant les méthodes décrites par l'*International seeds tests association* (ISTA).

	Eléments pour l'inspection	Norme standard de qualité pour l'inspection	Méthodes d'inspection
Semences pré-base	Germination minimum	80%	Prélèvement d'échantillons et analyse au laboratoire
	Humidité maximum	13%	
	Matières inertes	0,7%	
	graines de mauvaises herbes maximum	0,20%	
	Pureté spécifique	99%	
Semences de base	Germination minimum	80%	Prélèvement d'échantillons et analyse au laboratoire
	Humidité maximum	13%	
	Matières inertes	0,7%	
	graines de mauvaises herbes maximum	0,20%	
	Pureté spécifique	99%	
Semences certifiées	Germination minimum	80%	Prélèvement d'échantillons et analyse au laboratoire
	Humidité maximum	13%	
	Matières inertes	1,25%	
	graines de mauvaises herbes maximum	0,25%	
	Pureté spécifique	98%	

2.4. La recherche variétale

La recherche variétale est essentiellement centrée sur les tests d'adaptabilité des variétés sélectionnées par les centres internationaux de recherche (IRRI, Africa-Rice). A ce jour, plusieurs variétés ont été éprouvées et sont vulgarisées. On compte ainsi une dizaine de variétés en vulgarisation, et un bon nombre susceptibles de l'être. Il existe deux pôles pour la recherche agronomique au Togo : l'institut togolais de recherche agronomique (ITRA) et l'école supérieure d'agronomie de l'Université de Lomé (ESA-UL), mais seule l'ITRA dispose d'un programme de recherche variétale sur le riz. Il introduit les souches variétales et assure le maintien variétal.

2.5. Ressources humaines impliquées dans l'assurance qualité des semences

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des ressources humaines disponibles pour assurer le contrôle de qualité des semences

Les semences	Nombre d'inspecteurs	Capacité des inspecteurs		Superficies de terres couvertes par chaque inspecteur	Zones géographiques couvertes par chaque inspecteur	Moyens de transport (avec Remarques)	Budget par inspecteur
		Connaissance (avec remarques)	Expérience (avec remarques)				
Semences de base et certifiées	12	Techniciens supérieurs en agriculture, faible connaissance des variétés et pas de formation spécifique en technologie des semences	Moins de 5 ans	140ha (mais les parcelles sont très émietées, ce qui rend fastidieux le travail)	Toutes les régions	12 Motos tout terrain YAMAHA DT (Ces motos sont vieillissantes et souvent en panne + de 5 ans)	300 000 FCFA/an

2.6. Programme de formation

La production de semences de qualité requiert une très bonne maîtrise technique qui nécessite un excellent programme de formation. Il existe dans les curricula de formation de l'ESA-UL et des centres de formation agricole des modules de production de semences. Ces modules ne sont cependant accessibles qu'aux étudiants et techniciens agricoles et pas aux agriculteurs. Pour y remédier, une série de formation a été organisée par la DSP entre 2010 et 2013 avec l'appui de différents partenaires technique et financier.

Aujourd'hui, avec l'appui du PRODRA de la GIZ, des curricula de formations sont en cours de formulation à l'attention des agriculteur-multiplicateurs de riz et donneront lieu à des programmes de formation à leur intention.

2.7. Approvisionnement

2.7.1. Mécanisme d'approvisionnement

L'ITRA produit et approvisionne en semences de base des variétés issues de différents programmes de sélection et d'amélioration variétale aux Agriculteurs multiplicateurs. Les Agriculteurs multiplicateurs pour commencer leurs activités de multiplication s'adressent à l'ITRA à la veille de chaque campagne agricole en vue de l'approvisionnement en semences de base de riz. Ils payent au comptant les semences de base qu'ils enlèvent dans les magasins de l'ITRA. Les distributeurs d'intrants agricoles s'approvisionnement auprès de certains multiplicateurs, des semences certifiées en vue de leurs commercialisation aux producteurs de riz paddy. De plus, certains Agriculteurs multiplicateurs vendent directement eux mêmes leurs semences aux producteurs de grains. En marge de ce circuit de distribution plus ou moins maîtrisé, il existe des acteurs qui vendent sur les marchés ruraux des semences d'origine non contrôlées.

2.7.2. Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement

Catégorie de semences et distribution	Acteurs	Rôles joués
Pré- base	ITRA	Production, commercialisation des semences de base
Base		
Certifiées	Multiplicateurs de semences certifiées	Multiplication des semences
Distribution des semences	Multiplicateurs de semences Et quelques distributeurs d'intrants agricoles Acteurs informels	<i>Commercialisation des semences certifiées aux producteurs de grains</i>

3. ANALYSE FFOM (SWOT) ET ENJEUX DU SOUS-SECTEUR SEMENCES RIZ

3.1. Analyses SWOT de la filière semence riz

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Volonté politique de développer la production du riz, ➤ Existence d'aménagements rizicoles irrigués, (riziculture pluvial, irrigué et de bas-fond). ➤ la DSP dispose d'un réseau de 12 inspecteurs semenciers et d'un laboratoire pour les analyses de semences. ➤ les conditions agro-écologiques favorables à la production semencière ; ➤ l'existence d'un cadre juridique et réglementaire relatif au sous-secteur des semences notamment les règlements semenciers de la CEDEAO/UEMOA ainsi que les textes d'application pris au niveau national ; ➤ le début d'organisation des agriculteurs multiplicateurs (A-M) en réseau national des producteurs de semences ; ➤ l'existence d'un service officiel de contrôle de qualité et de certification des semences ; ➤ Disponibilité de quelques points de vente des semences certifiées ; ➤ Existence d'acteurs opérant dans la distribution informelle de semences. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Insuffisance de personnel qualifié, aussi bien dans les structures de recherches (ITRA, ESA), qu'à la DSP ne permettant pas d'avoir une création variétale dynamique, une bonne production de semences de pré-base et de base et aussi un système de contrôle efficace. ➤ Insuffisance de chercheurs spécialisés en sélection variétale et technologie semencière, ➤ faiblesse du financement du secteur, accès au crédit difficile et taux d'intérêt élevé, ➤ la production des semences base se fait par une institution de l'Etat, ce qui entraîne des difficultés de mobilisation des ressources, ➤ la faible allocation de ressources, ➤ Marché mal connu, ➤ la mauvaise organisation de la filière semencière, ➤ la faible maîtrise de l'eau (systèmes d'irrigation), ➤ l'absence de véritable entreprise semencière, ➤ l'absence de conditionnement adéquat des semences et d'infrastructures de stockage ➤ la faible structuration du marché, ➤ le sous équipement du laboratoire d'analyse, ➤ le manque de ressources humaines (Contrôle de qualité/ Norme standard), ➤ La faiblesse de la taille des exploitations de producteurs de semence limitant les possibilités d'investissement pouvant leur permettre d'améliorer leurs performances et leurs productivités. ➤ l'insuffisance des motoculteurs ; ➤ le manque d'équipement moderne de séchage, de décorticage et de stockage ; ➤ le manque d'innovation sur les segments post récolte ; ➤ la faible disponibilité des engrais en quantité et à temps ; ➤ le manque de connaissances des potentialités et avantages des variétés par les producteurs, ➤ l'absence de marketing efficace dans la filière semence, ➤ l'absence de mécanisme assurantiel pour la filière,

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence d'un marché national et sous régional de consommation du riz blanc et de la semence de riz. ➤ l'existence de terres adaptées à plusieurs systèmes rizicoles ➤ Existence de plusieurs variétés adaptées aux différentes conditions agro-écologiques, ➤ Le riz est cultivé sur toute l'étendue du territoire et s'adapte bien dans les différentes zones agro écologiques ➤ Le Togo est irriguée par d'importants réseaux fluviaux et donc dispose de vastes plaines alluviales (86 000 ha) ➤ il existe des bas-fonds dont la superficie totale est estimée à 185 000 ha (SNDR, 2010). ➤ Le secteur rizicole togolais bénéficie aujourd'hui d'appuis divers de plusieurs projets initié aussi bien par le gouvernement que par des petites initiatives privé. Il s'agit entre autre (i) Projet d'Aménagement des Zones Agricoles Planifiées (ZAAP), (ii) Projet d'Aménagement Hydro-agricole de la basse vallée du fleuve Mono (PBVM), (iii) PARTAM : Projet d'Aménagement et de Réhabilitation des Terres Agricoles de la zone de Mission Tové, PDPRK, PDRD, (iv) Projet d'Appui au secteur Agricole au Togo (PADAT) pour la période 2011 – 2016 ; (v) Programme d'Appui au Secteur Agricole (PASA)... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ absence d'orientation nationale de la recherche, ➤ les difficultés de fourniture des semences de base en quantité suffisante par les services de la recherche togolaise ; ➤ F des systèmes de vulgarisation ; ➤ l'insuffisance de professionnels dans la filière ; ➤ l'absence de crédit de moyen et long terme pour les investissements. ➤ En marge de ce circuit de distribution plus ou moins maîtrisé, il existe des acteurs qui vendent sur les marchés ruraux des semences d'origine non contrôlées

3.2. Les enjeux du sous-secteur semence riz

➤ **Enjeux 1 : Législation, Politiques, Institutions**

Il s'agit de lever les problèmes d'ordres juridiques, politiques et institutionnels qui affectent et limitent le bon fonctionnement de la filière semencière au Togo. L'on devra travailler à :

- L'instauration d'une gouvernance dans la sous filière ;
- La création des conditions propices à l'émergence du secteur privé ;
- La création d'un environnement favorable à la mobilisation de l'investissement privé.

➤ **Enjeu 2 : Production et Contrôle de Qualité**

Les principaux enjeux liés à la production et au contrôle de qualité sont :

- Le renforcement des capacités techniques des producteurs (capacités techniques propices à la production et au conditionnement de semences de qualité) et des sélectionneurs;
- L'émergence de réelles entreprises semencières,
- La traduction dans les faits du désengagement des structures publiques de la production des semences de base et certifiées. Le désengagement de l'Etat doit être progressif en attendant que les entreprises soient bien installées et prêtes pour la relève

- L'amélioration de l'accès au financement
- Renforcement du personnel et dotation de moyens pour l'efficacité de travail et
- Renforcement des capacités du service officiel de contrôle de qualité et de certification

➤ **Enjeu 3 : Approvisionnement /offre**

Les enjeux de l'approvisionnement en semences concernent essentiellement :

- L'organisation de la distribution des semences de qualité ;
- L'investissement dans les infrastructures et équipements pouvant assurer le maintien de la qualité et la traçabilité durant tout le circuit de distribution.
- L'amélioration de l'accès au financement.

4. CADRAGE, VISION ET OBJECTIFS DE LA SNSR

4.1. Cadre de la Stratégie de développement du sous-secteur Semences Riz

La présente stratégie est élaborée conformément aux orientations du gouvernement contenues dans le projet de politique agricole qui traduit l'ambition de faire du Togo un pays émergent à l'horizon 2030 notamment à travers la transformation et la modernisation du secteur agricole. Parmi les documents de cadrage, on peut citer notamment : le document de Politique nationale semencier, le PNIASA, la SCAAP.

4.2. Vision du secteur Semences de Riz

La grande majorité des superficies rizicoles sont emblavées avec des semences de riz de qualité, en quantité suffisante et en temps opportun à l'horizon 2030.

4.3. Objectif global

L'objectif général de cette étude est d'assurer la disponibilité et l'accessibilité des semences de qualité pour accroître la productivité rizicole.

4.4. Objectifs spécifiques

Spécifiquement il s'agit de :

- Instaurer une gouvernance saine et créer les conditions propices à l'émergence du secteur privé ;
- proposer aux agriculteurs une large gamme de variétés performantes et rendre plus accessibles les semences de base de ces variétés ;
- accompagner l'émergence d'entreprises semencières et améliorer la disponibilité et l'accessibilité des semences certifiées ;
- renforcer le dispositif de contrôle de qualité et de certification des semences.

5. STRATEGIES ET PRIORITÉS

5.1. Principes directeurs et approches stratégiques

5.1.1. Principes directeurs

- Principe de bonne gouvernance : créer les conditions permettant une gestion transparente efficace et efficiente du sous-secteur ;
- Principe d'équité : assurer une équité dans l'application des règlements, travailler à la réduction des inégalités et à un accès équitable aux ressources et moyens de productions ;

- Principe de partenariat : créer les conditions d'une collaboration entre les différents acteurs du sous-secteur notamment les opérateurs privés et les organisations de producteurs ;
- Principe de désengagement de l'Etat : l'Etat se désengagera progressivement des fonctions productives et commerciales des semences des bases et certifiées de riz

5.1.2. Approches stratégiques

La stratégie à mettre en œuvre s'attèlera à susciter un partenariat public-privé fort basé sur la promotion des clusters agricoles telle que préconisé par le document de Politique agricole pour la période 2016-2030 et le Plan de développement des clusters semences. Il s'agira de :

- Favoriser l'émergence d'un cadre entrepreneurial dans une dynamique de cluster pour un marketing plus agressif ;
- Favoriser l'approche partenarial Public-privé ;
- Mettre l'accent sur le capital humain et infrastructurel ;
- Promouvoir une production guidée par la demande (adéquation de l'offre et de la demande).

5.2. Objectifs de productions de semences de riz

Sur la base des objectifs quantitatifs en termes de production de riz paddy, telle définie dans la SNDR, les besoins en semences de pré-base, base et certifiées d'ici 2030 sont récapitulés dans le tableau-ci après :

Besoins	Catégorie	2013	2014	2015	2016	2017	2020	2025	2029	2030
Semences certifiées	Riz pluvial			78,42	53,85	120,18	303,05	351,32	395,41	407,27
	Riz de bas-fond			179,72	296,17	495,72	1 250,05	1 449,15	1 631,03	1 679,9
	Riz irrigué			40,86	49,10	57,80	134,21	155,58	175,11	180,36
	TOTAL			299,00	399,12	673,70	1 687,31	1 956,05	2 201,55	2 267,6
Semences de base	Riz pluvial		3,27	2,24	5,01	7,93	13,01	15,08	16,97	
	Riz de bas-fond		4,23	6,97	11,66	16,63	30,30	35,12	39,53	
	Riz irrigué		0,82	0,98	1,16	1,49	2,76	3,21	3,61	
	TOTAL		8,31	10,19	17,83	26,06	46,07	53,40	60,11	
Semences de pre base	Riz pluvial	0,16	0,11	0,25	0,40	0,55	0,67	0,78		
	Riz de bas-fond	0,17	0,20	0,36	0,52	0,65	0,95	1,10		
	Riz irrigué	0,08	0,14	0,23	0,33	0,39	0,62	0,72		
	TOTAL	0,41	0,46	0,84	1,25	1,59	2,24			

NB : Les quantités indiquées sont en tonnes (t)

5.3. Axes stratégiques et interventions prioritaires

5.3.1. Axes Stratégiques :

La présente stratégie s'articule autour de deux axes :

- Axe stratégique 1 : **Gouvernance du sous-secteur semence riz**. L'objectif est d'instaurer dans la sous filière semences riz une gouvernance permettant a chaque acteur d'exercer ses pleinement ses activités dans un climat de confiance et sécuriser les transactions entre les acteurs. Cet axe concerne : (i) la législation, politique et aspect institutionnel ; (ii) du contrôle et de la certification.
- Axe stratégique 2 : **Production et offre de semences de qualité**. Il s'agit pour cet axe, de mettre en place les conditions structurelles, organisationnelles, les ressources techniques, matérielles et financières pour assurer la production et la distribution de semences de qualité, en quantité suffisante et au moment

opportun. Cet axe inclus les aspects : (i) de la recherche variétale, (ii) de la production de semences et (iii) de l'offre et la distribution.

5.3.2. Interventions prioritaires

5.3.2.1. Axe stratégique 1 : Gouvernance du sous-secteur semence riz

Les interventions prioritaires pour cet axe sont :

a) Législation, politique et aspect institutionnel

- Renforcer la diffusion du règlement C/REG.4/05/2008 de la CEDEAO qui fait office de loi sur les semences au Togo depuis sa publication dans le JORT en 2012 de même que les décrets d'application du règlement et arrêtés y relatifs
- Opérationnaliser le Fonds d'appui au secteur semencier (FAS) dans un bref délai. Il s'agit notamment de nommer les membres du comité de gestion et le directeur du fond, doter les organes du FAS d'un budget de fonctionnement et des ressources de fonctionnement).
- Mettre à jour de manière dynamique le catalogue des espèces et variétés,
- Inventorier les variétés locales afin d'enrichir la banque de gènes

b) Certification et contrôle de qualité

Il s'agit ici de renforcer les capacités de contrôle de qualité et de certification à travers le :

- Renforcement des laboratoires d'analyses de semences (équipements adéquats et moyens de fonctionnement) ;
- Renforcement des capacités des inspecteurs, des producteurs et des analystes ;
- Opérationnalisation du comité technique d'homologation des espèces et variétés (CTHEV).
- Le suivi de la traçabilité des semences à travers leurs marquage

5.3.2.2. Axe stratégique 2 : Production et offre de semences de qualité

a) Recherche variétale

- Aménager/réhabiliter les systèmes d'irrigation à la station d'Ativémé et à la FSS (évaluer les superficies à irriguer), ce qui permettrait de résoudre le problème de la faible maîtrise de l'eau ,et au besoin de produire en contre saison
- Renforcer le partenariat avec l'Université et les écoles de formations agricoles pour le développement de ressources humaines qualifiées, par des conventions de collaboration, des journées scientifiques et porte ouvertes. Il faudrait par ailleurs, actualiser et mettre en application la convention de collaboration entre l'Université et l'ITRA.
- Améliorer la gestion des variétés dans les périmètres aménagés, en définissant une stratégie de circulation des variétés dans les périmètres aménagés
- Dresser la liste des variétés cultivées selon les zones agro écologiques à travers un diagnostic participatif avec les producteurs, afin bien planifier la production semencière par variétés et identifier les variétés prometteuses et par la suite, accélérer leur homologation.
- Initier la production des semences des variétés prisées et promouvoir leur utilisation, à travers les mass média, la vulgarisation, les OP ou tout autre moyen. La stratégie préconise la mise en place d'une réseau local de communication.

- Renouveler des souches des variétés existantes, en introduisant des nouvelles souches des variétés recensées et vulgarisées, issues de centres spécialisés nationaux ou régionaux.
- Créer ou introduire de nouvelles variétés à haut rendement (exemple des variétés hybrides), en identifiant les besoins spécifiques, les sources de gènes, et mettre en place et conduire des essais en station et des essais multi locaux.
- Créer, diffuser/vulgariser des variétés en fonction des zones agro écologiques du pays afin de faciliter leur adoption par les agriculteurs,
- Reconstituer la banque de gènes et améliorer les conditions de stockage et de conservation. Il s'agira, entre autres activités : de la collecte des accessions et variétés existantes, leur caractérisation, leur maintien et régénération au champ. Il sera nécessaire de réhabiliter les infrastructures de conservation des semences

b) Production

Afin de permettre une production accrue des semences de toutes catégories, il s'avère indispensable de :

- Instaurer un mécanisme de financement sécurisé de la production de semences de pré-base et de base. Il s'agira de :
 - ❖ Etablir le cout de production et définir les prix rémunérateurs des semences de pré-base et de base
 - ❖ Mettre en place un système de gestion des ressources issues des ventes des semences de pré-base et de base pour financer la production
 - ❖ Instaurer un partenariat public privé pour la production des semences de pré-base et de base
 - ❖ Mettre à la disposition de l'ITRA un fond de démarrage pour le financement de la production des semences de pré-base et de base
- Promouvoir d'entreprises semencières privées (formation des promoteurs...). Ce qui consistera à :
 - ❖ Identifier les entreprises semencières existantes
 - ❖ Renforcer la capacité des promoteurs et suivre les activités des entreprises identifiées
Accompagner les entreprises à se doter de matériels et équipements adéquats
 - ❖ Faciliter l'accès des multiplicateurs aux intrants agricoles (engrais et produits phytosanitaires) de qualités et améliorer leur disponibilité sur le terrain
 - ❖ Former des producteurs en technique de conditionnement de semences
 - ❖ Création d'un environnement favorable à l'investissement privé effectif
 - ❖ Initiation des acteurs de la filière à la notion de marketing et d'agro business
- Renforcer la structuration des multiplicateurs et promouvoir la spécialisation. A cet effet, il sera procédé à l'identification des multiplicateurs de semences de riz et la mise en place de réseaux régionaux et d'une plateforme nationale
- Aménager des parcelles de production des semences de prébase et de base (irrigation). Pour cela, la stratégie prévoit de :
 - ❖ Identifier des parcelles de production de semences de pré-base de base
 - ❖ Définir des plans d'aménagement des sites identifiés pour la production de semences de pré-base et de base

❖ Elaborez un plan de financement et mobiliser les ressources pour financer les travaux d'aménagement

- Etudier la courbe des demandes de semences de ces dix dernières années pour établir un plan pluriannuel de production, afin d'organiser la remontée des besoins en semences. Une étude de marché pour évaluer les besoins en semences certifiées de riz sera réalisée.
- Mettre un système d'information sur les semences pour sensibiliser les producteurs sur la valeur des semences,
- Mettre en place un système sécurisé de financement de la production des pré-base et base (identifier les ressources pérennes, mise en place d'un système fiable de gestion etc.)
- Mettre en place des mécanismes incitatifs à l'utilisation des semences certifiées
- Mettre en place un système sécurisé de financement de la production des pré-bases et base (identifier les ressources pérennes, mise en place d'un système fiable de gestion etc.)
- Promouvoir une structure privée pour la production des semences de base sous la supervision du Conseil National des Semences et Plants (CNSP),
- Fournir des équipements et infrastructures de production, de conditionnement et de stockage adaptés aux producteurs,
- Former les producteurs en technique de conditionnement de semences,
- Faciliter l'accès des multiplicateurs aux intrants agricoles (engrais et produits phytosanitaires) de qualités et améliorer leur disponibilité sur le terrain,

c) Offre et distribution

- Promouvoir des entreprises semencières privées (production et distribution). Il s'agira d'identifier des entreprises semencières existantes, de renforcer leur capacité et de les accompagner à se doter de matériels et équipements adéquats. Leur promotion passera aussi par un accès facile aux intrants agricoles de qualité à leur réseau de multiplicateurs de semences qui doivent être formés en technique de conditionnement de semences. La création d'un environnement favorable à l'investissement privé effectif et l'initiation des acteurs de la filière à la notion de marketing et d'agro business sont également nécessaires à cette promotion.
- Poursuivre le renforcement d'un environnement favorable à l'investissement privé effectif. Il s'agira de mettre en œuvre des stratégies de marketing, partenariat entre Appui-Conseil, semenciers, recherche, OP...)
- Mettre en place un système d'information sur les semences basé sur les médias et autres moyens de communication (radio, télévision, téléphonie mobile, web, poster, ...). Outre les mass media, il conviendrait de sensibiliser à travers les réunions dans les zones de production, les champs école sur les avantages de l'utilisation et la nécessité de réduire le temps de renouvellement des semences améliorés et de mettre en place des mesures incitatives à l'utilisation des semences.
- Promouvoir l'utilisation des semences de qualité (actions pour amener à utiliser les semences, mise en œuvre de stratégie de marketing, partenariat entre Appui-Conseil, semenciers, recherche, OP...). Il s'agira de mettre en œuvre des stratégies de marketing, partenariat entre Appui-Conseil, semenciers, recherche, OP...).
- Renforcer la structuration des acteurs de la distribution de semences. Cette action passe d'abord par l'identification et l'organisation des acteurs impliqués dans la distribution des semences. En outre il sera également nécessaire d'accompagner les distributeurs à se doter des magasins de stockage et des kiosques de distribution des semences dans les zones de production de riz paddy.

- Mettre en place un cadre partenarial entre les producteurs de grains et les producteurs de semences pour l'approvisionnement et la fourniture en semences de riz. L'existence de ce genre de partenariat permettra de coordonner la demande et l'offre de semence afin d'éviter les problèmes de mévente
- Augmenter le nombre et la capacité des magasins de stockage de semences et poursuivre la mise en place des kiosques de distribution des semences dans les zones de production de riz paddy,
- Poursuivre les actions de : (i) multiplication de parcelles de démonstration (champ école) ; (ii) vulgarisation des variétés dans le milieu paysan et aider les agriculteurs producteurs de grain à utiliser les semences certifiées, (iii) sensibilisation des agriculteurs sur la nécessité de réduire le temps de renouvellement de leur semence, (iv) formation des acteurs de la filière à la notion de marketing et d'agro business,
- Mettre en place un mécanisme assurantiel pour sécuriser la filière semence. L'objectif est d'améliorer la crédibilité des producteurs de semence vis-à-vis des IMF et banques fournisseurs de crédits agricoles et d'assurer des compensations aux producteurs victimes des pertes dues aux aléas climatiques
- Mettre en place un mécanisme de warrantage pour faciliter l'accès des semences pour les producteurs de grains. L'objectif est de permettre l'accès aux semences pour les producteurs vulnérables en considérant une partie de leur stock comme garantie.
- Développer les chaînes de valeur en vue d'encourager l'utilisation des semences de variétés améliorées de riz. Il s'agira de tenir compte des besoins des acteurs impliqués dans les chaînes de valeur pour planifier la production de semences (la variété, les quantités, la qualité et la période)

6. Structure de mise en œuvre

La mise en œuvre de la présente stratégie sera assurée par plusieurs acteurs notamment MAEH, CNSP, ITRA, DSP, ICAT, DPV DFV, RNPSC-T, AFITO etc.

6.1. Le pilotage

La mise en œuvre de la présente stratégie sera pilotée par le Conseil national des semences et plants (CNSP) qui regroupe l'ensemble des acteurs intervenants dans la filière semencière. Ils auront à définir les orientations politiques et stratégiques, assurer la gouvernance de la sous-filière et évaluer les réalisations.

6.2. La législation

L'Assemblée nationale (AN) , SG-gouvernement, MAEH, SG, DSP, RNPSC, DFV, Organisations de Riziculteurs auront à identifier les besoins en matière de législation, proposer et faire adopter les textes d'application du règlement semencier et suivre l'application de ces textes, sous la responsabilité du ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'Hydraulique et du CNSP et ce, conformément aux dispositions existantes en la matière au sein de la communauté sous-régionale (CEDEAO/UEMOA).

6.3. Recherche

Après identification des besoins de recherche par les acteurs de la sous-filière (SG, DSP, DFDTOPA, RNPSC, CPC-CTOP, CPCAT, CNP, AFITO, ONG'S, les producteurs et consommateurs de riz), l'ITRA et les institutions concernées l'Université (ESA, FDS, ESTBA) s'attèleront, en partenariat avec l'ICAT, au développement des technologies et en assureront le transfert aux usagers.

6.4. Contrôle de qualité

La DSP assurera le contrôle de la qualité des semences produites à tous les stades, du champ au magasin et puis à la commercialisation en développant un système permettant de garantir la traçabilité de ces semences.

Les acteurs impliqués (ITRA, DRAEP, semenciers et distributeurs de semences) mettront tout en œuvre pour faciliter l'exercice de ce contrôle.

6.5. Activités de production, distribution, encadrement/vulgarisation

RNPSC, Riziculteurs, distributeurs, AFITO,

ICAT, ITRA, ONG, OP, DSP

Formation des multiplicateurs, Production de semences, Distribution,

RNPSC, ICAT, ONG, DSP

6.6. Coordination et Suivi-évaluation

Le DSP coordonnera la mise en œuvre de la stratégie et assurera, avec l'appui de la DPPSE le suivi et l'évaluation des activités et des résultats.

6.7. Mobilisation des ressources

MAEH, SG, DAF, DPPSE, MEFPD, MAEC, PTF, OP, ONG, ITRA, CNP, institutions financières privées (APIM, APBEF), BCEAO, RNSCP

Identifier les sources de financement, Elaborer et mettre en œuvre les mécanismes d'incitation du financement privé, monter les dossiers et négocier les financements.

ANNEXE

Annexe 1 : Arrêtés relatifs au sous-secteur semences

Annexe 2 : Sites de localisation des centres de recherche et des stations d'expérimentation